

Arrondissement de Lons-le-Saunier

Commune de FONCINE-LE-HAUT
58 Grande Rue
39460 FONCINE-LE-HAUT
mairie@jura-foncine.com
Tél. : 03 84 51 90 77

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 202522

portant ouverture au public de la micro-crèche « **La Petite Vadrouille** »

Le Maire de la commune de Foncine-le-Haut

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la santé publique relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,
- Vu l'avis du président du Conseil départemental ou de son représentant,
- Vu la demande présentée par Madame Lauriane Buguet,
- Considérant l'intérêt général de proposer un service d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal,

ARRÊTE :

Article 1 : La micro-crèche dénommée « **La Petite Vadrouille** », située 5 rue des Isles est autorisée à ouvrir au public à compter du 1^{er} octobre 2025.

Article 2 : L'accueil des enfants est assuré dans la limite de la capacité fixée par l'agrément délivré par le Président du Conseil départemental, soit 12 places maximum simultanément.

Article 3 : Les jours et horaires d'ouverture au public sont fixés comme suit :
du lundi au vendredi, de 6h30 à 18h30, hors jours fériés et périodes de fermeture annuelle.

Article 4 : Le gestionnaire de la micro-crèche est tenu de respecter la réglementation en vigueur relative à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis, ainsi qu'aux normes d'encadrement et de sécurité

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié au gestionnaire, transmis à la Préfecture et communiqué au Conseil départemental.

Article 6 : Le Directeur général des services et le gestionnaire de la micro-crèche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foncine-le-Haut, le 9 septembre 2025

Mme le maire
Geneviève Moreau



Annule et remplace l'arrêté 202521 du 05 septembre 2025.